

## Autres produits transformés en 2023

(bois profilés, panneaux pour parquets, fibre, laine et farine de bois, bois imprégnés)

Code Prodcom	Indiquez les produits connexes en page 3	Vente de produits réalisés sans sous-traitance		Vente de produits réalisés avec sous-traitance			
		Unité	Code	Quantités vendues	Montant des facturations en euros (HT)	Quantités vendues	Montant des facturations en euros (HT)
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour parquet pin maritime	m <sup>2</sup>	4102				
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour parquet autres conifères	m <sup>2</sup>	4104				
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour terrasse pin maritime	m <sup>2</sup>	4122				
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour terrasse autres conifères	m <sup>2</sup>	4124				
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour lambris pin maritime	m <sup>2</sup>	4130				
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour lambris autres conifères	m <sup>2</sup>	4140				
<b>16 10 21 10</b>	Lames pour bardage conifères	m <sup>2</sup>	4145				
<b>16 10 21 10</b>	Moulures et baguettes de conifères	ml	4155				

## Bois profilés de feuillus tempérés

<b>16 10 12 77</b>	Lames pour parquet chêne	m <sup>2</sup>	4201				
<b>16 10 12 77</b>	Lames pour terrasse chêne	m <sup>2</sup>	4204				
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour parquet et terrasses, autres feuillus tempérés	m <sup>2</sup>	4205				
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour lambris feuillus tempérés	m <sup>2</sup>	4235				
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour bardage feuillus tempérés	m <sup>2</sup>	4245				
<b>16 10 23 00</b>	Moulures et baguettes de feuillus tempérés	ml	4255				

## Bois profilés de bois tropicaux (non compris bambou)

<b>16 10 23 00</b>	Lames pour parquets de bois tropicaux	m <sup>2</sup>	4300				
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour terrasse de bois tropicaux	m <sup>2</sup>	4320				
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour lambris de bois tropicaux	m <sup>2</sup>	4330				
<b>16 10 23 00</b>	Lames pour bardage tropicaux	m <sup>2</sup>	4345				
<b>16 10 23 00</b>	Moulures et baguettes de bois tropicaux	ml	4350				

## Panneaux pour parquets en bois

<b>16 22 10 30</b>	Panneaux parquets mosaïques	m <sup>2</sup>	4600				
<b>16 22 10 60</b>	Panneaux parquets contrecollés en bois	m <sup>2</sup>	4610				

## Fibre, laine et farine de bois

<b>16 10 24 00</b>	Fibre, laine et farine de bois	tonnes	5330				
--------------------	--------------------------------	--------	------	--	--	--	--

## Bois injectés ou imprégnés

<b>16 10 31 16</b>	Poteaux de conifères <sup>1</sup> injectés ou imprégnés	m <sup>3</sup> ronds	5400				
<b>16 10 32 00</b>	Bois sous rails imprégnés	m <sup>3</sup> sciages	5415				
<b>16 10 31 16</b>	Autres bois imprégnés	m <sup>3</sup> sciages	5435				

## Injection ou imprégnation à façon<sup>2</sup>

<b>16 10 91 00</b>	Injection ou imprégnation à façon de poteaux de conifères <sup>1</sup>	m <sup>3</sup> ronds	5500				
<b>16 10 91 00</b>	Injection ou imprégnation à façon de bois sous rails	m <sup>3</sup> sciages	5515				
<b>16 10 91 00</b>	Injection ou imprégnation à façon d'autres bois	m <sup>3</sup> sciages	5535				

1. Poteaux de 6 à 18 mètres de longueur et de 45 à 90 centimètres de circonférence maximum.

2. La partie « à façon » correspond à une prestation de service (l'entreprise n'est pas propriétaire des bois traités).

Les quantités à déclarer correspondent aux quantités traitées et la facturation ne correspond qu'au service d'imprégnation ou d'injection, elle n'inclut pas le bois.

## Charge statistique

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ? \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min  
(recherche des données + remplissage du questionnaire)

**Observations :** indiquez ci-dessous vos observations éventuelles

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) <b>Enquête Exploitations forestières et Scieries en 2023</b> <b>Volet 2 : Scieries</b> <b>NAF 16.10A et parties de 16.10B, 16.22Z et 16.24Z</b> Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique est obligatoire. <i>(voir texte encadré en bas de la page).</i>	Cachet de l'entreprise
---	------------------------

## Identification de l'entreprise

Réservé au service enquêteur (gestion année n)

Identifiant N° : \_\_\_\_\_ REGSIEGE \_\_\_\_\_ DEPSIEGE \_\_\_\_\_ SIREN \_\_\_\_\_ REGSAISIE \_\_\_\_\_

Raison sociale et adresse du siège social de l'entreprise :

## Coordonnées du correspondant

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Tél. fixe : \_\_\_\_\_  
 Portable : \_\_\_\_\_  
 Fax : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

## Produits concernés par l'enquête :

- Sciages bruts d'une épaisseur de plus de 6 mm à partir de grumes
- Sciages rabotés, aboutés ou poncés d'une épaisseur de plus de 6 mm
- Merrains ou Bois sous rails non imprégnés
- Lames pour parquets ou terrasses et lambris, moulures, baguettes et de panneaux pour parquets
- Fibre, laine, farine de bois
- Bois traités : Bois injectés ou imprégnés (y compris à façon)
- Tous les produits connexes de ces activités.

## Activité de sciage en 2023

Au cours de l'exercice 2023, dans votre entreprise (scierie, merranderie...) :

- avez-vous scié des grumes ou fendu des billons (pour la réalisation de merrains) ? oui  non

↳ si oui :

- avez-vous produit des merrains ou des bois sous rails ? oui  non

- avez-vous produit des sciages ? oui  non

↳ si oui, avez-vous produit uniquement des sciages à façon ? oui  non

- avez-vous produit des lames, moulures, panneaux pour parquets, fibre, laine, farine de bois ou des bois traités ? oui  non

## Stocks de grumes<sup>1</sup> ou de billons sur écorce en 2023

1. Grumes façonnées (déjà abattues) sur coupe, bord de route, sur parc de scierie ou aire de stockage destinées à votre scierie quelle que soit leur origine (bois achetés sur pied ou grumes achetées façonnées).

	Code	Feuillus tempérés	Conifères	Tropicaux
<b>Stocks début</b> (au 01/01/2023)	m <sup>3</sup> r	110		
<b>Stocks fin</b> (au 31/12/2023)	m <sup>3</sup> r	120		

## Approvisionnement en grumes sur écorce en 2023

<b>Grumes ou billons abattus par votre entreprise</b>	m <sup>3</sup> r	111		
<i>Reportez ici les volumes déclarés dans le questionnaire « Exploitation forestière » (colonne 99 dont utilisé par l'entreprise, lignes 280 et 380).</i>				
<b>Grumes ou billons achetés façonnés à d'autres entreprises (scieries, courtiers...)<sup>1</sup></b>	m <sup>3</sup> r	114		
<i>1. Hors exploitants forestiers</i>				
dont achetés par contrat d'approvisionnement	m <sup>3</sup> r	121		
<b>Grumes ou billons achetés à des exploitants forestiers</b>	m <sup>3</sup> r	115		
<i>(y.c. bois façonnés par l'ONF)</i>				
dont achetés par contrat d'approvisionnement	m <sup>3</sup> r	122		
<i>Répartissez approximativement les volumes mentionnés ligne 115 en pourcentage dans les lignes ci-dessous.</i>				
- provenance du même département que le siège de votre entreprise	116	_____ %	_____ %	
- provenance d'un autre département de votre région	117	_____ %	_____ %	
- provenance d'une autre région de France métropolitaine	118	_____ %	_____ %	
- provenance hors France métropolitaine	119	_____ %	_____ %	

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 2024 A 263 AG du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2024 - Arrêté en date du 07/11/2023. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées aux services de statistique agricole du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire .

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête pour les données à caractère personnel. Ces droits, rappelés dans la lettre-avis, peuvent être exercés auprès du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – 3 rue Barbet de Jouy 75349 PARIS 07SP.

**Sciages produits par établissement en 2023** : commercialisés ou utilisés par votre entreprise (colonne 1 + 3 + 5 de la page 3) y compris les tranchages et/ou déroulages de plus de 6 mm. Tous sciages par essence sauf merrains et bois sous rails en m<sup>3</sup> sciages

Les sciages à façon réalisés par votre entreprise pour le compte de tiers ne doivent pas être déclarés ci-dessous mais uniquement en page 3, colonne 6.

NIC de l'établissement (le NIC correspond aux cinq derniers chiffres du SIRET) Département	1	2	3	4	98 Total entreprise
--	---	---	---	---	---------------------

Feuillus tempérés en m <sup>3</sup> sciages	Code				
Chêne plots	2120				
Chêne avivés	2150				
Autres sciages de chêne	2160				
Hêtre plots	2200				
Hêtre avivés	2230				
Autres sciages de hêtre	2240				
Châtaignier	2270				
Feuillus précieux (noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers)	2285				
Peuplier choix 1 et 2 <sup>2</sup>	2300				
Autres sciages de peuplier	2315				
Autres feuillus	2330				
<b>Total feuillus tempérés<sup>1</sup></b>	<b>2350</b>				
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	2351				
dont sciages à palettes	2353				

Bois tropicaux en m <sup>3</sup> sciages					
<b>Total tropicaux<sup>1</sup></b>	<b>2600</b>				
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	2601				
dont sciages à palettes	2603				

Conifères en m <sup>3</sup> sciages					
Sapin-épicéa choix 0 et 1 <sup>2</sup>	3400				
Sapin-épicéa autres choix	3425				
Douglas choix 0 et 1 <sup>2</sup>	3441				
Douglas autres choix	3445				
Mélèze	3450				
Pin maritime choix 0 et 1 <sup>2</sup>	3460				
Pin maritime autres choix	3485				
Autres pins choix 0 et 1 <sup>2</sup>	3505				
Autres pins autres choix	3506				
Autres conifères	3545				
<b>Total conifères<sup>1</sup></b>	<b>3550</b>				
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	3551				
dont sciages à palettes	3553				

Total toutes essences					
<b>Total toutes essences</b>	<b>3700</b>				
dont séché artificiellement	3702				

1. Le total colonne 98 (lignes 2350, 2600, 3550) doit être égal au total colonne (1) + colonne (3) + colonne (5) (lignes 1170, 1210, 1250) de la page 3.  
2. Classement des bois sciés : « 0 » présentent de petits nœuds, « 1 » peu de nœuds de dimension petite à moyenne, « 2 » comportent en général des nœuds de dimension individuelle restant souvent limitée à 45-50 mm, source : FNBOIS.

**Sciages : volumes et facturations en 2023**

Production, commercialisée ou non de sciages et produits connexes à partir de vos grumes



**Produits du sciage en 2023 y.c déroulage et/ou tranchage supérieurs à 6 mm d'épaisseur en m<sup>3</sup> sciages**

Code Prodcod	Indiquez les volumes que vous produisez et non les volumes de grumes	Vente de produits réalisés sans sous-traitance		Vente de produits réalisés avec sous-traitance		Production non commercialisée	
		Quantités vendues (1)	Montant des facturations en euros (HT) (2)	Quantités vendues (3)	Montant des facturations en euros (HT) (4)	Quantités utilisées par l'entreprise (5)	Sciages à façon produits par l'entreprise pour des tiers (6)
<b>Merrains et bois sous rails</b>							
16 24 12 00	Merrains	1100					
	dont merrains certifiés (PEFC, FSC)	1101					
16 10 13 00	Bois sous rails (non imprégnés)	1130					
	dont bois sous rails certifiés (PEFC, FSC)	1131					
<b>Sciages (bruts, rabotés, poncés), tranchage ou déroulage</b>							
16 10 12 50	Sciages de feuillus tempérés rabotés ou poncés bruts (y.c segments et staves)	1155					
		1160					
	<b>Total feuillus tempérés<sup>1</sup></b>	<b>1170</b>					
16 10 12 71	Sciages de bois tropicaux bruts, rabotés, poncés ou aboutés <sup>1</sup>	1210					
16 10 11 32	Sapin-épicéa : rabotés ou poncés	1216					
16 10 11 32	Sapin-épicéa : bruts	1241					
16 10 11 40	Pins : rabotés ou poncés	1219					
16 10 11 40	Pins : bruts	1244					
16 10 11 43	Autres conifères : rabotés ou poncés	1220					
16 10 11 43	Autres conifères : bruts	1245					
	<b>Total conifères</b>	<b>1250</b>					

1. Le total des colonne 1, 3 et 5 (lignes 1170, 1210, 1250) doit être égal aux sciages de la page 2, colonne 98 (lignes 2350, 2600, 3550).

**Produits connexes en 2023 (y compris générés par les produits de la page 4) en tonnes**

Code	Quantités totales livrées	Production commercialisée		Production non commercialisée		
		dont quantités livrées pour production d'énergie	Montant total des facturations en euros (HT)	Quantités transformées dans votre entreprise*	Quantités consommées dans l'entreprise pour production d'énergie	Autres productions
<b>Produits destinés à la trituration</b>						
16 10 25 05	Plaquettes feuillues	1400				
16 10 25 03	Plaquettes conifères	1410				
	Sciures	1435				
	Autres sous-produits (y compris écorces)	1445				

**Produits destinés à d'autres utilisations dont la production d'énergie**

Sciures	1480					
Écorces	1510					
Plaquettes de scieries	1522					
Autres sous-produits **	1524					

<b>Total produits connexes</b>	<b>1530</b>					
--------------------------------	-------------	--	--	--	--	--

\* Exemple : pour produire des granulés à partir des sciures générées par votre activité de sciage. \*\* 1524 - y.c copeaux de bois oenologiques